

n'insinue que le gouvernement doive méconnaître les connaissances techniques qui existent au pays. Le gouvernement possède lui aussi un réservoir de connaissances techniques dans des organismes comme le Conseil national de recherches.

Ne perdons pas de vue ce point très important. Toutes les entreprises d'exploitation de télécommunications et certaines autres sociétés au Canada comme la RCA, la Northern Electric et la Compagnie de téléphone Bell qui ont acquis des connaissances techniques dans ce domaine des télécommunications par satellite l'ont souvent fait grâce à des fonds publics, comme octrois distribués par le ministère de l'Industrie pour des recherches scientifiques. Personne n'y trouve à redire. Toutefois, il y a un problème en ce qui concerne une filiale d'une société américaine qui reçoit des subventions du gouvernement canadien aux fins de recherches et qui met au point certaines connaissances technologiques ou de nouvelles techniques. Le ministre ne peut nier que dans le passé, il y a eu des cas où le fruit de recherches financées par des fonds publics a été siphonné en dehors du Canada par l'entremise de la société mère qui décidait d'exporter un certain produit ou une technique donnée vers un marché étranger. Dans un tel cas, la filiale exploitée ici grâce à des fonds canadiens est étouffée par une politique adoptée par la maison mère.

Quelles garanties avons-nous qu'une telle situation ne se reproduira pas dans le cas de cette société? Certaines des entreprises que le ministre a invitées à faire partie de la société à titre de propriétaires ont des rapports directs ou indirects avec des compagnies américaines s'occupant de l'industrie des communications. Je serais étonné si le public canadien en avait pour son argent des deniers publics utilisés pour la recherche et le développement. Il me semble donc qu'il serait dans l'intérêt du public que les fonds affectés à cette fin soient employés à l'acquisition de connaissances dans le cadre d'une société financée, possédée et contrôlée par les habitants du pays, par une société de la Couronne. Bien que je sois incapable de le prouver, je suis persuadé que si le ministre avait agi selon son propre jugement, il n'aurait pas proposé des mesures comme celles que renferme le bill C-184.

• (9.10 p.m.)

Il est inutile de devenir vindicatif à ce sujet. Le ministre est membre de l'équipe gouvernante, du cabinet, et dans le cadre du

processus normal de compromis politique, on peut dire, j'imagine, qu'il s'efforce de réaliser la meilleure entente possible. S'il s'agissait simplement d'une question insignifiante on n'aurait pas besoin de s'indigner du fait que l'on propose en l'occurrence d'offrir à la propriété privée un domaine qui, dans l'intérêt public, devrait en vérité rester dans le domaine public. Mais ce n'est pas une question insignifiante.

En conclusion l'enjeu en l'occurrence, pour reprendre les paroles du ministre, est un service essentiel à l'unité actuelle et future du Canada, essentiel à la solution des problèmes qui affligent la Confédération de nos jours, essentiel au Nord canadien, aux frontières de notre pays et assurément, un service important et qui intéresse les agglomérations éloignées d'un bout à l'autre du pays dont les industries à l'heure actuelle, nul ne l'ignore, sont tributaires de la rapidité des communications.

Je ne saurais diverger d'opinion avec le ministre lorsqu'il déclare qu'il s'agit, à vrai dire, de notre système nerveux central et que son ministère est chargé de l'administration des besoins de ce système. Il est donc absolument inacceptable que ce système nerveux central ne soit pas contrôlé par nous. Je trouve cela assez curieux. Voilà pourquoi je veux proposer, appuyé par l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis):

Que le bill C-184 ne soit pas lu maintenant pour la deuxième fois mais qu'il soit résolu, de l'avis de la Chambre, d'envisager la création de la Télésat Canada proposée sous forme de société de la Couronne, et de prévoir la participation des gouvernements de toutes les provinces ainsi que du gouvernement du Canada.

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): La présidence voudrait étudier cette motion et se prononcer plus tard.

[Français]

M. Romuald Rodrigue (Beauce): Monsieur l'Orateur, au début de mes remarques, je veux d'abord féliciter le ministre. Son exposé nous a fourni de nombreux détails intéressants. Je voudrais le féliciter également d'avoir présenté à la Chambre cette mesure qui nous permet de sonder quelque peu la politique du gouvernement en cette matière si importante pour tous les Canadiens et qui nous fournit certaines indications sur ce que nous croyons être à l'avantage du Canada et des Canadiens en matière de télécommunications par satellite.

Malheureusement, la lecture du bill C-184, tel que présenté par le gouvernement, nous